

## 2019-2022

La Phase 4 : une nouvelle dynamique pour les pôles de compétitivité

### Pourquoi une Phase 4 ?

Les pôles de compétitivité se positionnent, depuis bientôt 14 ans, comme l'un des piliers de la politique nationale d'innovation, en particulier au bénéfice des PME.

Les phases précédentes des pôles ont ciblé comme objectif principal l'industrialisation de la R&D (« usine à projets »), puis l'accompagnement jusqu'à la mise sur le marché des projets innovants (« [usine à produits](#) »)

Les pôles ont démontré leur capacité à mettre en réseau les acteurs de l'innovation, à développer des relations partenariales entre le monde de l'entreprise et la recherche publique, à renforcer la capacité des PME à innover, et ainsi à soutenir leur croissance et leur compétitivité. Ils ont en outre développé un ensemble de compétences au service de leur écosystème.

Le Gouvernement souhaite réaffirmer la pertinence du modèle des pôles au sein du paysage de l'innovation et impulser une nouvelle dynamique à cette politique en lançant la phase IV des pôles de compétitivité (2019-2022), qui reposera notamment sur :

- > une ambition européenne, en confiant aux pôles l'objectif de faire émerger davantage de projets collaboratifs européens, notamment dans les appels à projets d'Horizon 2020 (puis Horizon Europe),
- > l'amélioration de la lisibilité du label « pôle de compétitivité », par la sélection des pôles sur la base d'objectifs mieux définis et de critères plus exigeants, et le renforcement de leur cohérence avec les autres écosystèmes innovants ou avec les Comités Stratégiques de Filières.

Dans cette perspective, un [appel à candidatures](#) a été publié le 27 juillet 2018 pour labelliser des pôles de compétitivité de la Phase IV.

### Dans cette rubrique

[Le lancement de l'appel à candidatures \(27 juillet 2018\)](#)

[Le lancement de l'appel à candidatures](#)

[Les résultats de l'appel à candidatures \(5 février 2019\)](#)

[La journée nationale des pôles du 20 mars 2019](#)

